

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1745 :

Vote de subvention aux associations sportives

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Numéro de réception en préfecture
20241021-35-1745-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1745 : Vote de subvention aux associations sportives.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a été sollicitée pour la réalisation de deux manifestations à savoir :

- Club Pétanque de la Saint-Pierroise - 35ème édition du Grand prix de Pétanque de l'Océan Indien du 22 au 24 Novembre 2024.
- Association Oxyjeunes - Trail Urbain de Saint-Pierre le 30 Novembre 2024

Ces disciplines sont généralement ancrées dans le paysage sportif Saint-Pierrois depuis quelques années, c'est aussi l'occasion une fois de plus pour l'ensemble des pratiquants du Département et plus particulièrement ceux de Saint-Pierre, de se confronter aux meilleurs de la discipline.

L'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville de Saint-Pierre.

Pour mener à bien ces manifestations, les associations ont sollicitées la collectivité pour une aide financière.

Au regard du dossier et de la couverture médiatique de ces événements, il y a lieu de soutenir ces associations, en leurs accordant une aide financière suivante :

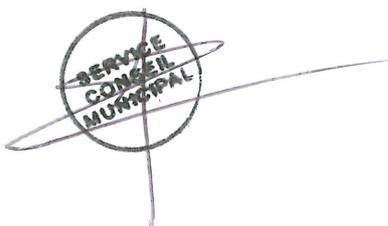
Club Pétanque de la Saint Pierroise	3 000€
Association Oxyjeunes	2 000€

Considérant l'intérêt que représente cette manifestation, il est proposé d'apporter le soutien de la Commune, par la prise en charge si besoin de diverses prestations nécessaires au bon déroulement de l'action et en fonction de la logistique disponible auprès des services techniques (Eclairage du site, chapiteaux, sanitaires, tables, bancs, barrières, plantes vertes, coffrets électriques)

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- De **VOTER**, l'aide financière inscrite au tableau ci-dessus aux associations mentionnées.
- De **DIRE** que les crédits seront inscrits sur la Ligne budgétaire : 024 65748 24 RE24000061
- De **L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT DE SAINT-PIERRE,
LE MAIRE



Admission de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1745-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024